

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL



PROCES-VERBAL DE LA REUNION



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE NEMOURS SAINT PIERRE (SIAEP)
41 QUAI VICTOR HUGO - 77140 NEMOURS

POLE EAU POTABLE EN CHARGE DE LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Aufferville, Bagneaux sur Loing, Chatenoy, Chevrainvilliers, Darvault, Fay Lès Nemours, Nemours, Ormesson, et Saint Pierre Lès Nemours

POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF EN CHARGE DE LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE DES COMMUNES DE :



Cliquez sur la carte pour accéder au site

Bagneaux sur Loing, Darvault, Nemours, Poligny, et Saint Pierre Lès Nemours



SITE INTERNET



FACEBOOK



PANNEAUPOCKET

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 20 septembre 2022 à la STation d'EPuration Nemosia (STEP), rue des étangs à Saint Pierre Lès Nemours, sous la présidence de Monsieur Christian PEUTOT.

Après appel des membres et la désignation d'un secrétaire de séance dans le cadre des affaires générales, Madame Christine LEDUC, dans le cadre des affaires relatives à la compétence eau potable, Monsieur Frédéric DEMASSON, et Madame Christine LEDUC pour celles relatives à la compétence assainissement, le Quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte à 18h30.

Assistaient également à la réunion :

Gary BEUGNET de territoire Seine Essonne SAUR

Clara RODENBACH de la société COGITE

Gino PITREY, représentant du Groupe

Stéphanie PASKA du SIAEP

Pierre LAINE futur agent du SIAEP

COMMUNES (10) / REPRÉSENTANTS (29)		PRÉSENTS Quorum général 15 Quorum eau 14 Quorum Asst 8	POUVOIRS À	ABSENTS EXCUSÉS	ABSENTS
		(20)	(1)	(1)	(8)
Aufferville (eau potable)	BRIAND THIERRY				X
	VALLERY THIERRY	X			
	MORISSEAU VINCENT	X			
	BONHOMME MARINA (s)				
Bagneaux sur Loing (eau potable et assainissement)	JARDIM-VIEIRA Orlando				X
	COFRECES Segundo	X			
	PETIT Michel				X
	MONNERIE Dominique (s)				
Châtenoy (eau potable)	BEAUVAIS Evelyne		M. NEHOULT Jean- Pierre	X	
	VALEUR Patrick				X
	DOUANNE Bruno				X
	SCALABRE Aude (s)				
Chevrainvilliers (eau potable)	MAUCCI Xavier				X
	ORIGNE Thierry	X			
	CLERGEOT Philippe				X
	VERHUST Annie (s)				
Darvault (eau potable et assainissement)	BROCHON ERIC	X (arrivé à 18h45)			
	DEMASSON Frédéric (en attente de désignation)	X			
	JEULIN Fabrice (s)				
Faÿ-lès-Nemours (eau potable)	BADJA Hanspeter	X			
	PAVIE Gilbert	X			
	PEUTOT Christian	X			
	LEYDIER Eric (s)				
Nemours (eau potable et assainissement)	ROUX Philippe	X			
	KINDERF Gilles	X			
	BAURY-SAILLY Frédéric	X			
	BCATALAN Daniel (s)				
Ormesson (eau potable)	RAFFALLI Laurent	X			
	NEHOULT Jean-Pierre	X			
	DARVILLE Eric	X			
	DIDIER Jean-Pierre (s)				
Poligny (assainissement)	LEDUC Christine	X			
	BONIN Fanny	X			
	GUERPILLON Evelyne	X			
	PANEK Pascal (s)				
Saint-Pierre-lès- Nemours (eau potable et assainissement)	DUMAY Jean-Claude	X			
	DALMAYRAC Eric				X
	REMOND Thierry	X			
	LANDAIS Bruno (s)				

AFFAIRES GENERALES

Note 1	MAINTIEN OU RETRAIT DES FONCTIONS DE VICE-PRESIDENT
	<p>Par délibération n° 2020/022 du 21 juillet 2020, il a été procédé à l'élection des Vice-Présidents du SIAEP.</p> <p>Une délégation de fonction a ensuite été attribuée à chaque Vice-Président, nécessitant leur implication et présence aux diverses réunions.</p> <p>Le Président peut décider de retirer une délégation pour des motifs relatifs à la bonne marche de l'administration.</p> <p>Le cas se présente ainsi pour Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA, 5^{ème} Vice-Président, à qui les délégations ont été retirées au 1^{er} septembre 2022 du fait de ses absences régulières aux réunions.</p> <p>Ce retrait de délégation nécessite ensuite que le Comité Syndical se prononce sur le maintien ou non de M. JARDIM-VIEIRA dans ses fonctions de Vice-Président.</p> <p>Ce vote se fait au scrutin public sauf si au moins un tiers des membres du Comité syndical présents réclame un scrutin secret (art. L.2121-21).</p> <p>En cas de retrait de ses fonctions, un nouveau Vice-Président peut être élu.</p> <p>Le Comité syndical se prononce à l'unanimité pour le retrait des fonctions de M. Orlando VIEIRA, 5^{ème} Vice-Président</p>
	<p>Délibération No 2022/023</p>

Note 2	ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT
<p>Le retrait des fonctions de Vice-Président de Monsieur Orlando JARDIM-VIEIRA ayant été approuvé par le Comité syndical, il peut être procédé à l'élection d'un nouveau 5^{ème} Vice-Président selon les modalités suivantes :</p> <p>Le Vice-Président est élu par le comité syndical, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.</p> <p>Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.</p> <p>Deux délégués ont été nommés pour remplir la fonction d'assesseurs du bureau de l'élection (M. DEMASSON et M. NEHOULT).</p> <p>Après avoir pris connaissance de la candidature de Monsieur Segundo COFRECES, représentant de Bagneaux-sur-Loing, les membres du comité syndical ont procédé, au scrutin secret, à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.</p> <p>Monsieur Segundo COFRECES a été élu 5^{ème} Vice-Président à la majorité absolue : 20 voix pour sur 20 voix exprimées.</p>	
<p>Délibération No 2022/024</p>	

Points divers évoqués :

- Présentation de Monsieur Pierre LAINE, recruté au SIAEP à partir du 2 novembre en remplacement de Fabrice LECLOU
- Suite au déménagement du SIAEP dans le bâtiment sud, le loyer est passé de 8 000 € à 4 600 € par an.
- Avec l'économie réalisée sur le loyer, Monsieur Peutot demande l'autorisation de recourir à un prestataire pour améliorer la communication du SIAEP : Accord

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 23 JUIN 2022	DELIBERATION
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) – EXERCICE 2021	2022/019
CONVENTION D'AIDE DU FONDS DE SOUTIEN N° 1625770339 POUR L'EMPRUNT MPH261380EUR : AVENANT POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DU SOLDE DE L'AIDE	2022/020
LE PV A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE	

NOTE 1	RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) – ANNEE 2021
<p>Il est rappelé qu'en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS), destiné notamment à l'information des usagers.</p> <p>Ce Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2021, présenté par le Cabinet COGITE missionné à cette fin par le SIAEP, a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.</p> <p style="text-align: center;">☞ Support rectifié en annexe 1</p>	
Délibération No 2022/025	

AFFAIRES DIVERSES EAU POTABLE



1) SOLARISATION DU SITE DE L'UTEP

La société RS SPV4 a stoppé le projet : Contexte post-covid et guerre en Ukraine

- ☞ soit le contrat vaut engagement
- ☞ soit renégociation du contrat avec RS SPV4
- ☞ soit changement de prestataire

Le dossier va être mis à l'étude du cabinet COGITE



2) UTEP - TROP PLEIN DES BÂCHES DE LAVAGE – REJET DANS LE CANAL DU LOING (mousse)

- ☞ Régularisation de l'autorisation de rejet par :
 - Demande d'autorisation auprès de VNF (en cours d'instruction)
 - Puis déclaration de rejet à la DDT
- ☞ Relevé d'analyse à fournir à VNF et DDT tous les ans



3) GENS DU VOYAGE

- Parking d'Intermarché vers le 15 août durant presque 3 semaines
 - ☞ Constat SAUR d'une hausse du débit de fuite de 2.5 m³/h
 - ☞ Plainte déposée par le groupement Les Mousquetaires
- Rue des vignes à Nemours : prise d'eau sur poteau incendie bien que l'aire d'accueil des gens du voyage possède un compteur



5) DIAGNOSTIC DES CHÂTEAUX D'EAU

9 châteaux d'eau et bâches, datant des années 1928 à 1978

☞ Consultation à lancer pour mission de diagnostic de leur état

Exemple ci-contre :

Réservoir de Darvault : peinture écaillée, colonne de trop plein très corrodée



6) DÉFENSE INCENDIE CHEVRAINVILLIERS

☞ Rappel que le SIAEP n'a pas cette compétence et que c'est à la charge des communes.

Canalisations trop petites pour avoir une défense incendie efficace.

3 solutions :

- Changer 1500 ml de canalisation
- Changer 250 ml de canalisation et créer des citernes enterrées et des bâches
- Créer uniquement des citernes enterrées et des bâches

En attente du rapport du cabinet d'étude, puis consultation de SAUR pour avis et chiffrage

M. MAUCCI souligne que ces travaux n'ont pas à être financés par le SIAEP quand d'autres communes les financent elles-mêmes leur défense incendie. M. Peutot qu'il peut s'agir d'une opportunité de renouvellement de réseau.

7) PRISE D'EAU SUR BORNES INCENDIE

☞ Constat que la Société JOUBERT se sert sur les poteaux incendie

Mail fait par SAUR à cette société, information sur les bornes de puisage

☞ Bornes de puisage : un rappel sera fait aux communes

Et voir si possible pour faire mention des bornes dans les arrêtés de travaux.

☞ Derniers autocollants à apposer sur les bornes incendie



8) POINT SÉCHERESSE

- Remerciement à SAUR pour le point réalisé le 10 août sur le niveau des nappes via le logiciel EMI et mesures terrain
- Pas de problème constaté – les nappes se remplissent en hiver

9) JOURNÉE INNOVATIONS

- Présentation SAUR des innovations Eau et Assainissement
- Organisée sur Nemours, semaine 49 (du 5 au 11 décembre)

10) Pass'Eau

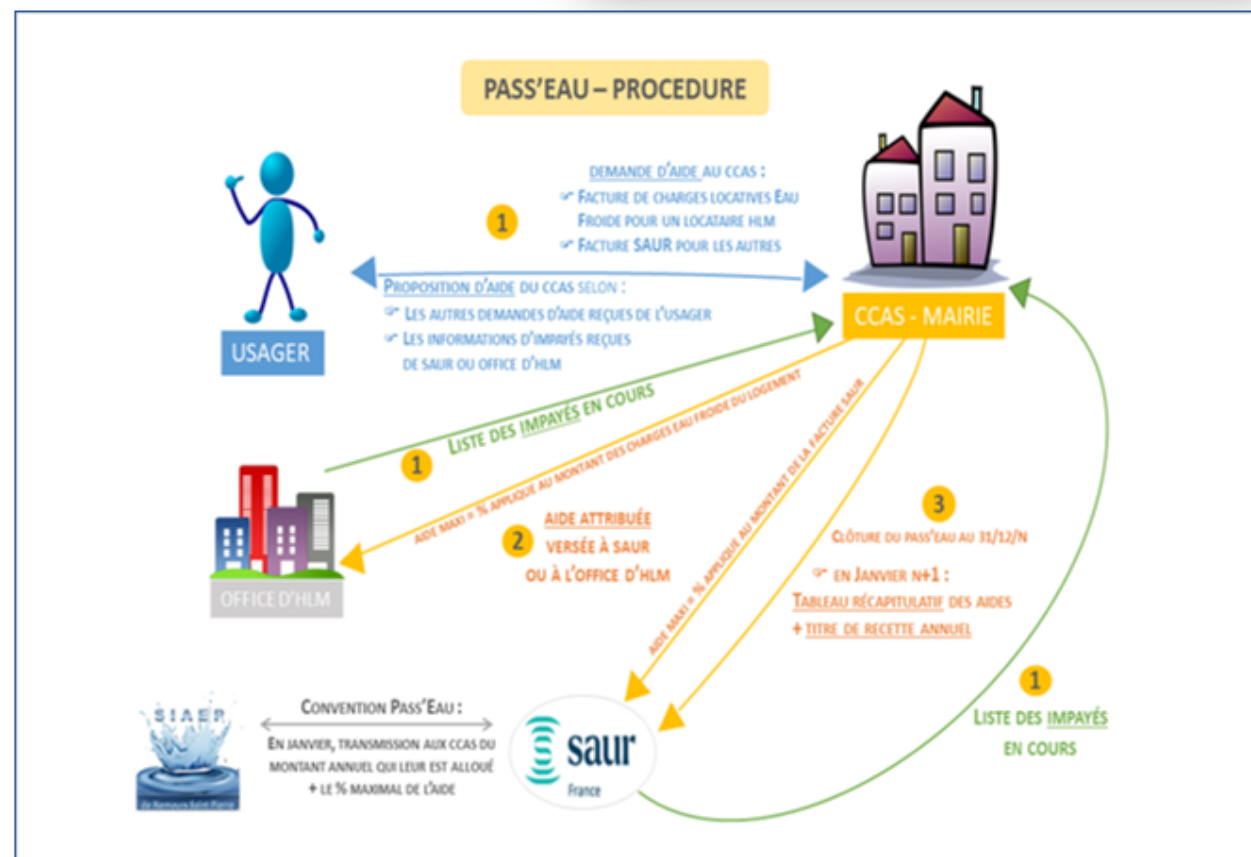
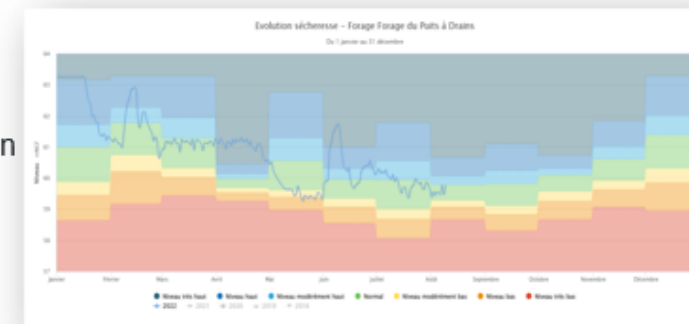
- Utilisation du Pass'Eau dans les communes : points en cours SAUR/CCAS
- Création d'un visuel d'aide à la compréhension, Transmis à SAUR pour validation et diffusion aux CCAS

POINT SOULEVÉ PAR M. RAFFALLI :

Coupure générale d'eau à Ormesson pour la pose de débitmètre.

- Information SAUR faite le 20 septembre avec alerte des clients par sms et mail vers 17h, pour une coupure le 21 septembre
- Pas de panneaux en entrée de ville

M. Raffalli demande d'anticiper l'information la prochaine fois.



SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP (BUDGET / CPTÉ TRAVAUX DSP)	INVESTISSEMENTS SAUR (ENGAGEMENTS CONTRAT DSP)	AVANCEMENT
Puits à drains des Doyers - Inspection caméra en vue de sa régénération (baisse de rendements)	13 732 €		Intervention achevée Rapport en cours de finalisation
Travaux 2022 – reprise de 130 mètres de canalisations Ø 160 entre Rue Rancogne et Rue des Prés à Nemours)	53 660 €		Démarrés le 01/03/2022 Et réceptionnés le 22/03/22
UTEP – Reprise étanchéité des deux bâches de neutralisation	37 222 €		Travaux réalisés mars 2022
Travaux de renouvellement de bouches à clé Rte de Larchant – RD16 à Saint Pierre Lès Nemours (50)	2 060 €		Travaux réalisés mai 2022
Campagne 2022 de renouvellement de 65 branchements plomb - Nemours (61) et Saint Pierre Lès Nemours (4)		113 000 €	En cours de réalisation
Amélioration du rendement réseau par la pose de débitmètres, vannes et stabilisateurs (Bagneaux, Nemours, St-Pierre, <u>Faÿ</u> , Ormesson)	131 673 €		En cours de réalisation
Bâche du puits des Doyers - Reprise de l'étanchéité et réfection de l'enduit	14 406 €		À venir 4 ^{ème} trimestre
Bâche eau potable de Chaintreauville - Reprise du mur de soutènement (commande passée à l'entr. <u>Giboutet</u>)	4 610 €		À venir 4 ^{ème} trimestre
UTEP – Reprise étanchéité des cuves de rétention	27 600 €		À venir 4 ^{ème} trimestre
Régénération du puit à drain	31 157 €		À venir 4 ^{ème} trimestre
Total réalisations sur le périmètre eau potable du SIAEP en 2022	316 120 € ht	113 000 € ht	
	429 120 € ht		

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 23 JUIN 2022	DELIBERATION
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) – EXERCICE 2021	2022/021
SOLARISATION DE LA STEP NEMOSIA : AVENANT POUR CESSION A LA SOCIETE RS SPV 4	2022/022
LE PV A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE	

NOTE 1	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CGCT
<p>Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération du 29 avril 2014, et en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT.</p>	
DECISION N°	OBJET
2022/001	Modification de la grille des effectifs – Création d'un emploi de responsable technique Grade : Ingénieur
<p>Le Comité Syndical, ayant entendu l'exposé du Président, a pris acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du CGCT.</p>	

NOTE 2**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE (RAD) - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2021**

Le président rappelle qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de son contrat de délégation du service public assainissement non collectif.

Monsieur Gary Beugnet, responsable de territoire Seine Essonne, ayant présenté le rapport,

L'assemblée délibérante a pris acte du Rapport Annuel du Délégué (RAD) pour l'exercice 2021 présenté par Gary Beugnet Responsable SAUR.

☞ **Support en annexe 2**

Délibération No 2022/026

NOTE 3**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (RPQS) – ANNEE 2021**

Le Président rappelle qu'en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Ce Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2021, présenté par le Cabinet COGITE missionné à cette fin par le SIAEP, a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

☞ **Support rectifié en annexe 3**

Délibération No 2022/027

Note 4	SURTAXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MAJORATION DE 400 % EN CAS DE NON-CONFORMITE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT
<p>Le Président expose qu'en vertu de l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique, le SIAEP par délibération du 11 décembre 2012, a voté une majoration de 100 % la redevance assainissement collectif aux propriétaires d'immeubles raccordables et non raccordés, ou dont le raccordement est non-conforme, faisant ainsi passer la redevance actuelle de 0.73 € HT/m³ à 1.46 € HT/m³. Or le montant de la majoration est peu incitatif au regard du coût des travaux induits.</p> <p>Depuis le 25/8/2021, la loi a été modifiée et l'article L1331-8 permet de majorer la surtaxe de 400 %.</p> <p>Le Comité syndical à l'unanimité approuve la majoration de la surtaxe de 400 % aux propriétaires d'immeubles raccordables et non raccordés, ou dont le raccordement est non-conforme et non suivi de travaux, soit 2.92 € HT/m³.</p>	
Délibération No 2022/028	

Note 5	CAMPAGNE RSDE 2022 (RECHERCHE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU) – DEMANDE DE SUBVENTIONS
<p>Le Président rappelle qu'une note technique nationale du 12/08/2016 précisait les modalités de surveillance des stations d'épuration urbaines de plus de 10 000 équivalents habitants à mettre en place à partir de 2017. Ainsi des campagnes de Recherche des Substances Dangereuses Dans l'Eau (RSDE), consistant en des séries d'analyses complètes sur 1 an, doivent être réalisées sur l'eau brute et sur l'eau traitée de la STEP Nemosia en 2018, 2022, 2028 et 2034.</p> <p>En 2018 une 1^{ère} campagne a fait ressortir la présence de 11 micropolluants en entrée de station. Afin d'en déterminer l'origine, des contrôles seront effectués auprès des industriels (devis SAUR en cours), et la consultation pour la mission de diagnostic amont pour la recherche de l'origine de ces micropolluants va être lancée prochainement.</p> <p>La seconde campagne RSDE doit débuter en 2022, par SAUR, pour un coût total de 25 862 € H.T.</p> <p>L'Agence de l'Eau subventionne cette prestation au taux de 80 %.</p> <p>Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de l'Agence de l'Eau et à signer tous les documents s'y rapportant.</p>	
Délibération No 2022/029	

Le percepteur souhaite que les factures d'entretien du réseau pluvial soient imputées à compter de 2022 au chapitre 011 Charges à caractère général au lieu du chapitre 65 Charges de gestion courante. Le montant inscrit au budget primitif 2022 pour cette prestation est de 165 000 €.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 selon le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif 2022	Décision modificative n°1	Budget 2022
011	Charges à caractère général :	497 000.00		662 000.00
	611 Prestations de service		165 000.00	
012	Charges de personnel	130 000.00		130 000.00
65	Autres charges de gestion courante :	205 450.00		40 450.00
	658 charges diverses de gestion courante		-165 000.00	
67	Charges exceptionnelles	5 000.00		5 000.00
022	Dépenses imprévues	46 928.71		46 928.71
	Total dépenses réelles	884 378.71	0.00	884 378.71
023	Virement à la section d'investissement	2 605 000.00		2 605 000.00
042	Opé d'ordre de transferts entre sections	387 151.29		387 151.29
	Total dépenses d'ordre	2 992 151.29	0.00	2 992 151.29
	TOTAL DEPENSES	3 876 530.00	0.00	3 876 530.00

Délibération No 2022/030

Note 7	MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA FILIERE TECHNIQUE
<p>Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré au SIAEP le 18 janvier 2017 pour la filière administrative uniquement.</p> <p>Pour remplacer Fabrice LECLOU, le SIAEP a recruté un agent contractuel en CDI, au grade d'ingénieur, qui prendra ses fonctions au SIAEP au 2 novembre 2022. Aussi il est nécessaire d'instaurer le RIFSEEP pour la filière technique.</p> <p>Ce projet de délibération a été approuvé par le Comité technique du Centre de gestion le 20 septembre 2022.</p> <p>Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le projet de délibération tel que présenté (annexe 4).</p>	
Délibération No 2022/031	

Note 8	RIFSEEP POUR LA FILIERE ADMINISTRATIVE - MODIFICATION
<p>Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré au SIAEP le 18 janvier 2017 par délibération n° 2017/008 pour la filière administrative.</p> <p>Des informations complémentaires ont depuis été insérées sur les délibérations type portant notamment sur les montants minimums à verser et les modalités et périodicités de révision, et les effets des absences. Dans un souci d'harmonisation des documents (filrière technique/filrière administrative), il souhaitable de mettre à jour cette délibération et d'y ajouter aussi la catégorie A.</p> <p>Ce projet de délibération a été approuvé par le Comité technique du Centre de gestion le 20 septembre 2022.</p> <p>Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le projet de délibération tel que présenté (annexe 5).</p>	
Délibération No 2022/032	

AFFAIRES DIVERSES ASSAINISSEMENT



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DE LA GRANDE MONTAGNE À NEMOURS

(Reprise du réseau d'eaux usées avec création d'un poste de refoulement)



● **Poste de refoulement créé :**
6 mètres de hauteur et de Ø 3500, descendu par technique du havage consistant à construire un ouvrage en béton armé sur le sol puis à creuser à l'intérieur de celui-ci pour le faire descendre progressivement par l'action de son propre poids, en glissant le long des parois extérieures



7 Mars 2022

Démarrage travaux

Coût de l'opération : 406 000 € ht
(fonds propres SIAEP : 366 K€ et subventions Département 39 k€)

Travaux achevés
Réception à venir

SOLARISATION DE LA STEP NEMOSIA

- Début des travaux le 13 juin (structure)
- Tous les panneaux sont posés
- En attente du matériel du TGBT - Livraison prévue mi-octobre

☞ Devis en cours pour la pose de caméras de surveillance pour le site et pour les panneaux



Rappel des données contrat solarisation STEP

- 1 – Production Potentielle installation : 282 MWh (soit ± 23 % d' autoconso sur les 1 200 MWh de la STEP)
- 2 – Surface photovoltaïque installée : $\pm 1\,250$ m²
- 3 – Gain en **G**az à **E**ffet de **S**erre : ± 19 tonnes / an
- 4 – Redevance annuelle à Réservoir Sun : $\pm 16\,700$ € (66 €/Mwh)

GESTION DES BOUES

Rappel Contexte Covid 19 :

- Impossibilité d'épandage des Boues : analyses à réaliser - délai des résultats 1 mois
 - Méthanisation interdite
- ⇒ 100% compostage depuis 2020 (seule filière possible)
- Coûts supplémentaires SAUR : 62 k€/an (estimation COGITE : 45,5 k€/an)



Solution préconisée par SAUR : Création d'une aire de stockage des boues pour reprise de l'épandage

Terrain :

- agriculteur à Darvault M. BOCCIARELLI (achat ou location)
 - Ou terrains communaux de Darvault, jusqu'à 18 000 m² (achat entre 5 500 € et 13 000 €/hectare)
- Projet incertain du fait du zonage dans le PLU, révision en cours

1/ Solution mixte (épandage/compostage)

- Coût annuel : + 51 500 €/an
- Investissement : 300 000 € (hors terrain)

2/ Solution 100 % épandage

- Coût annuel : + 33 245 €/an
- Investissement : 650 000 € (hors terrain)

- ⇒ Subventions : - Département : 29 %
- Agence de l'eau :

- Simple projet de construction d'aire : pas de subvention
- Mise en avant d'un effort environnemental (étude de préservation des ressources en eau, dalle béton, ...) : subvention 40 %



1) STEP NEMOSIA - OPÉRATION DE VIDANGE/NETTOYAGE DU BASSIN D'AÉRATION ET DE CHANGEMENT DES DIFFUSEURS

- Du 26 au 28/9 : opérations de vidange du bassin et préparation de la dépose des rampes
 - A partir de jeudi 29/9 : nettoyage du bassin, dépose des rampes et changement des diffuseurs
 - Investissement SAUR : 80 300 € HT
- ☞ **visite prévue pour les membres du Comité Syndical et les maires le jeudi 29 septembre**



2) CAMPAGNE DE CONTRÔLES DES ANC

140 contrôles à réaliser dont :

- 39 à Nemours : entre le 30/09 et le 14/10
- 101 à Poligny : entre le 17/10 et le 16/11
- Les courriers adressés aux riverains par SAUR

3) GESTION PATRIMONIALE

Réhabilitation du réseau par pose de manchettes (voir vidéo) et/ou chemisage (devis en cours d'étude)

- Bagneaux sur loing – Section gauche de l'angle Rue de la Garenne/Rue de Fromonceau – pose de manchettes : 2 850 € HT
- Bagneaux sur loing – Section droite de l'angle Rue de la Garenne/Rue de Fromonceau – chemisage et pose de manchettes : 27 920 € HT
- Poligny – Rue de la Vallée - pose de manchettes : 3 872 € HT
- Nemours - Avenue de Lyon – chemisage : 127 039 € HT



4) JOURNÉE INNOVATIONS

- Présentation SAUR des innovations Eau et Assainissement
- Organisée sur Nemours, semaine 49

5) IMPASSE DES CERISIERS À NEMOURS – REPRISE DU BATEAU AU N°13

- Suite aux travaux de pose du PR en 2019, problème d'affaissement du bateau d'un riverain qui n'arrive plus à rentrer sa voiture
- Intervention SAUR début août

6) PR RUE DE LA GRANDE MONTAGNE À NEMOURS

- Remontées d'odeurs – constats faits à la suite de ce problème :
 - Problème de programme dans l'automate
 - Capteur à ajouter et batterie pour les coupures secteur
- Intervention de la société Habert – Le problème persiste

7) PR RUE DE LA HERONNERIE À NEMOURS

- Problème d'odeurs et refoulement week-end du 3-4 septembre – Lien avec le PR Grande Montagne ?
- Problème de contact du n° d'urgence SAUR : répondeur inapproprié – service d'astreinte injoignable
- Intervention SAUR le lundi matin, problème réglé

8) NOUVEAU RESPONSABLE DE LA STEP

Franck CHEVALIER – en remplacement de Daniel GUERIN



SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS EN COURS ET/OU À VENIR CETTE ANNÉE

OBJET	INVESTISSEMENTS SIAEP (BUDGET OU CPTÉ TRAVAUX DSP)	INVESTISSEMENTS SAUR (ENGAGEMENTS CONTRAT DSP)	AVANCEMENT
Contrôle de conformité des raccordements de 7 commerces situés en amont du poste de refoulement « Sanson » à Nemours ((investigation complémentaire suite bouchage réseau dans la nuit du 15/07/2021)	1 225 €		Contrôles achevés
Travaux de renouvellement de 29 tampons d'assainissement avant réfection voiries Rte de Larchant – RD16 à Saint Pierre Lès Nemours (10) – Av. du Général Leclerc et Rue de beauregard à Nemours (19)	26 800 €		Travaux achevés
Travaux rue de la Grande Montagne – reprise du réseau et création d'un poste de refoulement	406 000 €		Travaux du PR et raccordements achevés – Réception à venir
STEP Nemosia – Sécurisation des locaux – pose d'alarmes incendie	35 715 €		Travaux achevés
Campagne 2022 de contrôles de conformité de 18 raccordements non domestiques (industriels) (dans le cadre du diagnostic permanent)	Chiffrage à l'issue selon la complexité du site		En cours
Campagne 2022 de contrôles de 133 raccordements domestiques (dans le cadre du diagnostic permanent)	14 400 €		En cours
STEP Nemosia – Campagne 2022 de Recherche de Substances Dangereuses dans les eaux	25 862 €		En cours
Campagne 2022 de contrôle de conformité de 140 ANC (101 à Poligny – 39 à Nemours)	15 179 €		Programmés du 30/9 au 16/11
STEP Nemosia – Opération de vidange du bassin d'aération no 2		80 300 €	Programmé 26/09 au 07/10
STEP Nemosia – Reprise fissure intérieure dans le bassin d'aération (réalisée lors de la vidange du bassin)		2 150 €	À venir en septembre
STEP Nemosia - Recherche de l'origine des micropolluants – Diagnostic amont	160 000 €		Consultation à lancer 4ème trimestre
Travaux sur réseaux 2022 – réhabilitations intérieures sur divers secteurs (Av. de Lyon à Nemours, Rue de la Vallée à Poligny, Rue de Fromonceau à Baigneaux sur Loing)	157 900 €		À venir – Devis à l'étude
Inspections télévisées sur les canalisations en bord de Loing (pour recherche des eaux claires parasites) (dans le cadre du diagnostic permanent)			A venir 4ème trimestre
Total réalisation sur le périmètre assainissement du SIAEP en 2022	843 081 € HT	82 450 € HT	
	925 531 € ht		

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie Madame PASKA pour le travail accompli sur les deux postes.
La séance est levée à 20 heures 15.

Le Président,



Christian PEUTOT

Le secrétaire affaires générales



Christine LEDUC

Le secrétaire affaires eau potable



Frédéric DEMASSON

Le secrétaire affaires assainissement



Jean-Claude DUMAY

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022

PIECES ANNEXES

BUDGET EAU POTABLE :

ANNEXE 1 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - Exercice 2021 (RPQS)

BUDGET ASSAINISSEMENT :

ANNEXE 2 – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021 (RAD) – SERVICE ANC

ANNEXE 3 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service - Exercice 2021 (RPQS)

ANNEXE 4 – RIFSEEP - Filière technique

ANNEXE 5 – RIFSEEP - Filière administrative